

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° N 2016-43 du 20 décembre 2016 portant fin de fonction
à l'Établissement français du sang**

NOR : AFSK1631081S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8 ;

Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;

Vu la décision n°N 2015-39 du président de l'Établissement français du sang en date du 10 décembre 2015 portant nomination de Mme Cathy BLIEM-LISZAK aux fonctions de directrice adjointe de l'Établissement de transfusion sanguine Rhône-Alpes-Auvergne,

Décide :

Article 1^{er}

Il est mis fin aux fonctions de directrice adjointe de l'Établissement de transfusion sanguine Rhône-Alpes-Auvergne exercées par Mme Cathy BLIEM-LISZAK à compter du 31 décembre 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 20 décembre 2016.

Le président de l'Établissement français du sang,
F.TOUJAS